



CONTRACTUELS ATSS

administratifs, techniques, de santé, sociaux

**une
sécurisation
des parcours**

**une
revalorisation
salariale**

**une réelle
formation**

**une meilleure
protection**

**une stabilité de
l'environnement de travail**

POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT
je vote SNALC, je fais voter SNALC
du 1^{er} au 8 décembre 2022

snalc

de l'école au supérieur



POUR LES CONTRACTUELS ATSS

le SNALC revendique

Une sécurisation des parcours

- La titularisation en catégorie C de tous les contractuels qui le souhaitent, quel que soit leur support de rémunération, à partir du moment où ils justifient de 4 années d'ancienneté de services.
- L'intégration par examen professionnel des contractuels qui remplissent des fonctions de niveaux A et B, à partir du moment où ils justifient de 4 ans d'ancienneté de services.
- Des recrutements sur des contrats d'une durée minimum de 12 mois, rémunérés à temps complet.

Une stabilité de l'environnement de travail

- Le réemploi prioritaire des agents en fin de contrat, avec obligation pour l'administration de justifier le non réemploi
- L'accès facilité à des concours de recrutement réservés, à leur préparation et une augmentation du nombre de postes ouverts
- La fin des vacances rémunérées à l'heure

Une revalorisation salariale

- Une grille indiciaire nationale revalorisée, avec avancement automatique accéléré pour les premiers échelons.
- L'accès à l'ensemble des indemnités perçues par les titulaires
- Une prime de précarité identique à celle du secteur privé, nettement plus avantageuse
- Une subrogation des indemnités journalières de sécurité sociale (IJSS), à l'instar des titulaires et des assistants d'éducation

Une réelle formation

- Des formations initiales et continues adaptées à l'emploi
- Un accès accru aux congés de formation professionnelle et au compte personnel de formation
- Des possibilités de VAE ou/et de certifications qualifiantes et valorisées

Une meilleure protection

- Un interlocuteur Ressources humaines ou référent ATSS dans chaque rectorat pour toute question d'ordre professionnel
- Un rôle accru de la CCP (recrutement, affectation, droit à la formation...)
- Une médecine du travail aisément accessible et de qualité



POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT

je vote SNALC, je fais voter SNALC

du 1^{er} au 8 décembre 2022